

ANNEXE 4

FORMULAIRE DE DECLARATION PEB

A ENVOYER À L'AUTORITÉ DÉLIVRANTE DU PERMIS D'URBANISME DANS LE CAS D'« UNITÉS PEB RÉNOVÉES SIMPLEMENT »
DISPENSÉES DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE¹

CADRE 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

A) Données du projet

Rue		N°		Bte	
Commune		Code Postal			
Référence PEB		transmise par l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans l'accusé de réception de la notification PEB de début des travaux			
Date de dépôt de la demande du permis d'urbanisme					
Date de fin des travaux					

B) Déclarant PEB² (Personne physique ou représentant de la personne morale)

Nom					
Prénom					
Société					
Rue		N°		Bte	
Commune		Code Postal			
Téléphone		Fax			
Personne de contact					
E-mail		Téléphone			

C) Dérogation

Une dérogation a-t-elle été accordée par l'autorité délivrante du permis d'urbanisme?

- ☐ **NON**
☐ **OUI**, et la dérogation est annexée au présent formulaire

Référence de la dérogation :

¹ A établir par le déclarant (demandeur)

² Personne tenue de respecter les exigences PEB et au nom et pour le compte de qui les travaux de rénovation sont réalisés.

CADRE 2 : EXIGENCES PEB

A) EXIGENCE ISOLATION

Veuillez cocher ci-dessous le type de travaux réalisés.

☐ Modification de fenêtres ou autres surfaces vitrées		
Avez-vous reçu une dérogation pour cette modification?	☐ OUI ☐ NON	
La valeur U^1 du vitrage doit être inférieure ou égale à 1,1 W/m ² K	Quel est la valeur U^1 du vitrage?	
La valeur U^1 moyenne des fenêtres (châssis et vitrage) doit être inférieure ou égale à 1,8 W/m ² K	Quelle est la valeur U^1 moyenne des fenêtres?	
☐ Modification de portes ou de portes de garage		
Avez-vous reçu une dérogation pour cette modification?	☐ OUI ☐ NON	
La valeur U^1 des portes doit être inférieure ou égale à 2 W/m ² K	Quelle est la valeur U^1 des portes?	

☐ Modification de murs extérieurs				
Avez-vous reçu une dérogation pour cette modification?		☐ OUI ☐ NON		
La valeur U^1 des murs doit être inférieure ou égale à 0,24 W/m ² K		Mentionnez la valeur U^1 des murs dans le tableau ci-dessous.		
☐ Modification de toitures				
Avez-vous reçu une dérogation pour cette modification?		☐ OUI ☐ NON		
La valeur U^1 des toits doit être inférieure ou égale à 0,24 W/m ² K		Mentionnez la valeur U^1 des toits dans le tableau ci-dessous.		
Description des travaux réalisés aux parois opaques (murs, toitures,...) pour répondre aux exigences PEB				
Dénomination de la paroi	Nature et épaisseur de la paroi	Type d'isolant placé	Epaisseur d'isolant (cm)	Valeur U^1 de la paroi

B) EXIGENCE VENTILATION

Si vous avez modifié des fenêtres, veuillez choisir ci-dessous les dispositifs de ventilation d'amenée et/ou d'évacuation d'air installés pour les locaux concernés par la modification :

L'amenée d'air dans les locaux de type "sec" (tel que séjour, chambre, bureau, ...) est réalisée au moyen de :	L'évacuation de l'air des locaux de type "humide" (tel que salle de bain, cuisine, WC, buanderie, ...) est réalisée au moyen de :
☐ Des grilles en façade.	☐ Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ Des aérateurs dans les fenêtres.	☐ Une extraction d'air mécanique.
☐ Une pulsion d'air mécanique.	

¹ Coefficient de transmission thermique

CADRE 3: DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE PREUVE

- ☐ Je garde les documents justificatifs¹ à la disposition de l'autorité délivrante du permis d'urbanisme pendant 5 ans.

CADRE 4 : ANNEXES ET SIGNATURE

A) ANNEXES

Cocher ci-dessous les annexes requises et à joindre au présent formulaire.
Les références des annexes supplémentaires sont à ajouter en fin de tableau.

	Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
☐	Dérogation PEB obtenue (voir cadre 1 C)	
☐		
☐		
☐		

B) SIGNATURE

Je, soussigné (mentionné au cadre 1B), déclare et certifie que les renseignements repris dans la présente déclaration sont exactes et sincères.

Date

Signature du déclarant PEB

¹ - Pour l'exigence isolation : fiches techniques des fenêtres, portes, isolants, etc. placés.
- Pour l'exigence ventilation : fiches techniques des dispositifs d'amenée et/ou d'évacuation d'air placés.